

ETATS FINANCIERS EU-IFRS

1.	Informations générales	1
1.1.	Identification	1
1.2.	Conseil d'administration	1
1.3.	Commissaire	1
1.4.	Activités et mission	1
2.	Etats financiers	
2.1.	Etat de situation financière	2
2.2.	Etat du résultat global	3
2.3.	Etat des variations des capitaux propres	4
2.4.	Etat des flux de trésorerie	5
3.	Méthodes comptables	
3.1.	Bases de préparation des états financiers	6
3.2.	Résumés des principales méthodes comptables	
3.2.1.	Mise en équivalence de la participation dans UCB	6
3.2.2.	Emprunts bancaires	7
3.2.3.	Couverture de flux de trésorerie	7
3.2.4.	Impôts sur le résultat	8
3.2.5.	Principales méthodes comptables d'UCB	8
3.3.	Jugements, estimations comptables et hypothèses	8
3.4.	Première application des amendements des anciennes normes	9
3.5.	Effet de l'application future des nouvelles normes publiées	9
4.	Notes	
4.1.	Participation dans UCB	
4.1.1.	Valeur comptable	11
4.1.2.	Augmentation de la participation	11
4.1.3.	Quote-part dans les autres éléments du résultat global	11
4.1.4.	Juste valeur	11
4.1.5.	Concert	11
4.1.6.	Informations financières résumées concernant UCB	12
4.2.	Instruments financiers	
4.2.1.	Instruments financiers par catégorie	12
4.2.2.	Risques liés aux instruments financiers	12
4.2.3.	Justes valeurs des instruments financiers	13
4.2.4.	Paievements d'avance	13
4.2.5.	Trésorerie et équivalents	13
4.2.6.	Emprunts bancaires	14
4.2.7.	Dérivés	16
4.2.8.	Autres créditeurs	17
4.3.	Impôts sur le résultat	
4.3.1.	Actifs et passifs d'impôt différé	17
4.3.2.	Variations des passifs nets d'impôt différé	18
4.3.3.	Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable	18
4.4.	Frais généraux	18
4.5.	Résultat par action	19
4.6.	Dividendes	19
4.7.	Gestion du capital	19
4.8.	Transactions avec les parties liées	19

Les états financiers EU-IFRS de Financière de Tubize sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par une résolution du conseil d'administration du 22 février 2017 et seront communiqués à l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2017.

1. Informations générales

1.1. Identification

DENOMINATION: Financière de Tubize
Forme juridique: Société Anonyme
Adresse: Allée de la Recherche 60, 1070 Anderlecht, Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles
Adresse Internet: <http://www.financiere-tubize.be>

Numéro d'entreprise

BE 0403 216 429

ETATS FINANCIERS EU-IFRS à communiquer à l'assemblée générale du

26/04/2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2016

 au

31/12/2016

Exercice précédent du

01/01/2015

 au

31/12/2015

1.2. Conseil d'administration

François Tesch, président du conseil d'administration, Route de Bettembourg 45 boîte A, L-1899 Luxembourg

Charlofin SA (BE 0480 726 753), membre du conseil d'administration, Boslaan 2C, B-8300 Knokke-Heist, représentée par Karel Boone

Arnoud de Pret, membre du conseil d'administration, Château de Durnal, Rue de Mianoye 36, B-5530 Yvoir

Cyril Janssen, membre du conseil d'administration, Rue des Mélèzes 29, B-1050 Ixelles

Charles-Antoine Janssen, membre du conseil d'administration, Claire Colline, Chaussée de Bruxelles 110, B-1310 La Hulpe

Nicolas Janssen, membre du conseil d'administration, Avenue Ernest Solvay 110, B-1310 La Hulpe

Evelyn du Monceau, membre du conseil d'administration, Avenue des Fleurs 14, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre

Fiona de Hemptinne, membre du conseil d'administration, Fairlawn Grove 20, W4 5EH London, UK

Cédric van Rijckevorsel, membre du conseil d'administration, Chipstead Street 37, SW6 3S3 London, UK

Cynthia Favre d'Echallens, membre du conseil d'administration, Route d'Ottignies 74A, B-1380 Lasne

1.3. Commissaire

Mazars Réviseurs d'entreprises (BE 0428 837 889), commissaire (B00021), Avenue Marcel Thiry 77/4, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, représentée par Xavier Doyen (A01202)

1.4. Activités et mission

Financière de Tubize (la « Société ») est une société holding cotée sur NYSE Euronext Brussels sous le code ISIN TUB BE0003823409, qui détient et gère une participation de 68.076.981 actions d'UCB, représentant 35,00% du total des actions émises par UCB, une société biopharmaceutique établie en Belgique et dont les actions sont également cotées sur NYSE Euronext Bruxelles. Financière de Tubize est l'actionnaire de référence d'UCB.

La mission de Financière de Tubize est de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires en soutenant, en tant qu'actionnaire de référence stable, une croissance durable du projet industriel d'UCB.

Pour tout renseignement sur UCB : www.ucb.com

2. Etats financiers

2.1. Etat de situation financière

€ 000			
31 décembre	Notes	2016	2015
Participation dans UCB	4.1.1.	2.222.130	2.258.543
Actifs non-courants		2.222.130	2.258.543
Paievements d'avance	4.2.4.	27	47
Trésorerie et équivalents	4.2.5.	662	565
Actifs courants		689	612
Actifs		2.222.819	2.259.155
Capitaux propres		1.957.555	1.947.314
Emprunts bancaires	4.2.6.	141.000	236.935
Dérivés	4.2.7.	1.765	3.262
Impôts différés	4.3.1.	19.464	19.872
Passifs non-courants		162.229	260.069
Emprunts bancaires	4.2.6.	99.997	48.350
Dérivés	4.2.7.	2.562	2.603
Autres créditeurs	4.2.8.	476	819
Passifs courants		103.035	51.772
Passifs		265.264	311.841
Capitaux propres et passifs		2.222.819	2.259.155

2. Etats financiers

2.2. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

€ 000	Notes	2016	2015
RESULTAT NET			
Quote-part dans le résultat net d'UCB		187.423	219.768
Charges d'emprunts bancaires	4.2.6.	-6.747	-9.117
Produits financiers non récurrents	4.2.8.	302	-
Frais généraux	4.4.	-677	-594
Résultat avant impôts		180.301	210.058
Impôt sur le résultat	4.3.2.	885	2.468
Résultat net		181.186	212.526
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
Quote-part, après impôt, des autres éléments du résultat global d'UCB			
Ceux qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	4.1.3.	-51.990	138.094
Ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies	4.1.3.	-32.173	10.336
Autres composants, après impôt, des autres éléments du résultat global, qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies		237	2.499
Couvertures de flux de trésorerie	4.2.7.	237	2.499
Total des autres éléments du résultat global		-51.753	140.593
RESULTAT GLOBAL		129.433	353.119
Résultat net attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Propriétaires de la société mère		181.186	212.526
Résultat global attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Propriétaires de la société mère		129.433	353.119
Résultat par action (en €)			
De base et dilué	4.5.	4,07%	4,77

2. Etats financiers

2.3. Etat des variations des capitaux propres

	Capital et prime d'émission	Perpétuel subordonné	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Couverture d'un investissement net	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2016	236.225	103.920	1.666.835	-104.268	-23.629	44.912	15.058	-11.166	19.427	1.947.314
Répartition de l'effet de l'augmentation de la participation fin 2015		2.673	-1.286	-2.682	-608	1.655	388	-140		0
Dividendes			-22.274							-22.274
Résultat global										
- Bénéfice			181.186							181.186
- Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB					-32.173	-18.120	-312	-1.385		-51.990
- Couverture de flux de trésorerie			-839							-839
- Ajustements de reclassement			1.076							1.076
			181.423		-32.173	-18.120	-312	-1.385		129.433
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB										
- Paiements fondés sur des actions			18.601							18.601
- Transferts dans les réserves		1.791	-4.316	5.765	-3.240	19.427			-19.427	0
- Actions propres				-1.310						-1.310
- Dividendes aux détenteurs d'obligations perpétuelles subordonnées			-1.764							-1.764
- Remboursement perpétuel subordonné		-108.145								-108.145
		-106.354	12.521	4.455	-3.240	19.427			-19.427	-92.618
Effet de la variation d'actions propres détenues par UCB		-239	-4.183	239	54	-148	-35	12		-4.300
Solde au 31/12/2016	236.225	0	1.833.036	-102.256	-59.596	47.726	15.099	-12.679	0	1.957.555

	Capital et primes d'émission	Perpétuel subordonné	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Couverture d'un investissement net	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2015	236.225	101.007	1.435.099	-59.424	-33.013	-66.044	4.297	-15.154	18.883	1.621.876
Dividendes			-21.383							-21.383
Rachat et annulation d'actions propres			-3.435							-3.435
Résultat global										
- Bénéfice			212.526							212.526
- Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB					10.336	112.861	10.637	4.260		138.094
- Couverture de flux de trésorerie			255							255
- Ajustements de reclassement			2.244							2.244
			215.025		10.336	112.861	10.637	4.260		353.119
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB										
- Paiements fondés sur des actions			13.914							13.914
- Transferts dans les réserves			-12.892	12.892						0
- Actions propres				-56.022						-56.022
- Dividendes aux détenteurs d'obligations perpétuelles subordonnées			-8.179							-8.179
			-7.157	-43.130						-50.287
Modifications au pourcentage de la participation dans UCB										
- Variation du nombre d'actions propres détenues par UCB		2.913	49.216	-1.714	-952	-1.905	124	-272	544	47.954
- Effet de l'augmentation de la participation sur les passifs d'impôt différé			-530							-530
		2.913	48.686	-1.714	-952	-1.905	124	-272	544	47.424
Solde au 31/12/2015	236.225	103.920	1.666.835	-104.268	-23.629	44.912	15.058	-11.166	19.427	1.947.314

2. Etats financiers

2.4. Tableau des flux de trésorerie

€ 000	Notes	2016	2015
Rémunérations administrateurs		-110	-110
Rémunération directeur		-152	-126
Rémunération commissaire		-8	-7
Honoraires prestataires de services		-88	-90
Cotisations		-139	-136
Paieement de services		-111	-83
Paieement de frais		-12	2
Don		-20	-20
Avances		5	-5
Récupération frais années antérieures		-	67
Paieement d'impôts indirects		-63	-71
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-698	-579
Achat d'actions UCB		-	-137.752
Dividendes reçus		74.884	70.352
Intérêts reçus		-	1
Précompte mobilier		5	5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		74.889	-67.394
Dividendes versés		-22.272	-21.380
Intérêts et commissions payés		-6.487	-6.325
Remboursement d'emprunts bancaires		-49.000	-45.000
Avances sur lignes de crédit		3.672	144.328
Paieement dividendes années antérieures		-7	-5
Rachat d'actions propres		-	-3.435
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-74.094	68.183
Total des flux de trésorerie		97	210
Trésorerie et équivalents début de période	4.2.5.	565	355
Trésorerie et équivalents fin de période	4.2.5.	662	565

3. Méthodes comptables

3.1. Bases de préparation des états financiers

Afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et au droit comptable belge (BE GAAP), des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (EU-IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB.

Les états financiers EU-IFRS sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés sur la base de leur juste valeur.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour évaluer la juste valeur, d'une part, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et, d'autre part, en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Toutes les données d'entrée sont classées selon les trois niveaux suivants:

Niveau 1 – cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour d'actifs ou de passifs identiques

Niveau 2 – données d'entrée, autres que celles du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement

Niveau 3 – données non observables.

Pour les actifs et les passifs qui sont évalués à la juste valeur de façon récurrente, la Société évalue à chaque date de clôture à quel moment, le cas échéant, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie s'est produit.

La Société fournit les informations concernant les justes valeurs (voy. note 4.2.3.) sur base des postes présentés dans l'état de situation financière.

Distinction entre les éléments courants et non courants

Dans l'état de la situation financière, les éléments courants et non courants sont présentés séparément.

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsqu'il se compose de trésorerie ou équivalents, ou lorsque la Société s'attend à réaliser l'actif dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque la Société s'attend à régler le passif dans les douze mois suivant la date de clôture ou lorsque le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture et la Société ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont toujours classés en non courants.

3.2. Résumé des principales méthodes comptables

3.2.1. Mise en équivalence de la participation dans UCB

La Société exerçant une influence notable sur UCB, cette dernière est considérée comme une entreprise associée selon la définition de la norme IAS 28. La participation dans UCB est dès lors comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation dans UCB au coût et ensuite à l'ajuster pour prendre en compte les changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Par coût, il faut entendre, soit le prix d'acquisition (le prix d'achat et toutes dépenses directement attribuables à l'acquisition), soit la valeur d'apport. Tout excédent du coût de la participation sur la quote-part de la Société dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables d'UCB (le goodwill) est inclus dans la valeur comptable de la participation. Lorsque la Société augmente sa participation dans UCB, pour autant que celle-ci soit toujours une entreprise associée, le coût d'acquisition de la participation supplémentaire est ajouté à la valeur comptable de la participation existante. L'augmentation de la participation est répartie entre, d'une part, le goodwill supplémentaire, et d'autre

part, la quote-part supplémentaire dans la juste valeur des actifs nets d'UCB à la date de l'augmentation de la participation. Le goodwill existant n'est pas réévalué.

Des changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB peuvent se produire si le pourcentage de la participation de la Société dans UCB change (« changements de type 1 ») ou, sans qu'il y ait des modifications apportées au pourcentage de la participation, en cas de changements dans l'actif net d'UCB qui sont attribuables Tubize (« changements de type 2 »). L'effet des changements de type 1 est comptabilisé dans l'état des variations de capitaux propres. L'effet des changements de type 2 est comptabilisé comme suit: la quote-part de la Société dans les profits et pertes d'UCB figure au résultat net dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; sa part dans les autres éléments du résultat global d'UCB est constatée dans les autres éléments du résultat global dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; et sa part dans les autres changements de l'actif net d'UCB est comptabilisée dans l'état des variations de capitaux propres. L'évolution cumulée après acquisition ajuste la valeur comptable de la participation. Les distributions reçues d'UCB réduisent la valeur comptable de la participation.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, chaque fois qu'il existe une indication objective que la participation risque d'être dépréciée, la Société procède à un test de dépréciation qui consiste à comparer la valeur comptable de la participation (y compris le goodwill qui ne fait pas l'objet de test individuel de dépréciation) à sa valeur recouvrable (la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur égale à la différence entre les deux valeurs est comptabilisée à charge du résultat net.

3.2.2. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés au montant obtenu, net des frais directement attribuables à la transaction.

Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel avec comptabilisation d'un profit ou d'une perte en résultat net lorsque l'emprunt est décomptabilisé, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Des emprunts (ou une partie des emprunts) sont décomptabilisés s'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation stipulée dans le contrat est (partiellement) acquittée par les remboursements effectués par la Société au profit de la banque.

Une restructuration d'emprunt est comptabilisée comme l'extinction de l'emprunt initial et la comptabilisation d'un nouvel emprunt, seulement si les termes de l'emprunt ont substantiellement changé, ce qui est le cas si la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions (y compris les commissions et frais encourus), escomptée par l'application du taux d'intérêt réel initial, est différente d'au moins 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants de l'emprunt initial. Dans le cas de la comptabilisation d'une restructuration comme l'extinction de l'emprunt initial, la différence entre la valeur comptable de l'emprunt initial et la juste valeur du nouvel emprunt contracté, ainsi que les commissions et frais encourus, sont comptabilisés en résultat net lors de l'extinction. Si la restructuration n'est pas comptabilisée comme une extinction, la valeur comptable de l'emprunt initial, ajustée des commissions et frais encourus, constitue la nouvelle base pour la comptabilisation au coût amorti en utilisant le nouveau taux d'intérêt réel; les commissions et frais encourus lors de la restructuration sont donc amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt restructuré selon la méthode du taux d'intérêt réel.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour une période d'au moins douze mois après la date du bilan.

3.2.3. Couvertures des flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) pour couvrir son exposition aux risques de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux variable. La Société justifie, lors de la conclusion de la couverture et ensuite de façon permanente, que les swaps de taux d'intérêt ont une grande efficacité dans la compensation des variations des flux de trésorerie des emprunts bancaires.

Les swaps de taux d'intérêt, qui ont satisfait au test d'efficacité et ont été désignés en tant qu'instrument de couverture, sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transaction imputables à ces swaps sont pris en charge dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés ensuite à leur juste valeur. La part efficace des variations de la juste valeur

des swaps de taux d'intérêt est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les charges ou profits liés à la part non efficace sont immédiatement enregistrés en résultat net.

Une relation de couverture des flux de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu ou résilié ou si la Société révoque la désignation en tant que couverture. A partir de la date de l'interruption de la relation de couverture, les variations de la juste valeur du swap sont enregistrées en résultat net et le prix net cumulé du swap à cette date est comptabilisé comme suit: (i) la partie qui correspond à la couverture des flux de trésorerie pour lesquels la Société ne s'attend plus qu'ils se réalisent (surplus de couverture) est reclassée des capitaux propres et comptabilisée à charge du résultat net de la période au cours de laquelle l'interruption a eu lieu, et (ii) le solde est reclassé des capitaux propres et comptabilisé à charge du résultat net sur la durée restante du swap sur base des montants notionnels pondérés.

La classification du prix net des swaps de taux d'intérêt entre non-courant et courant est effectuée sur base des montants notionnels pondérés. Les intérêts courus sont classés comme courants.

Les intérêts courus à payer et à recevoir d'un même swap sont compensés dans l'état de la situation financière. Il en va de même pour les produits et charges d'intérêts dans l'état du résultat net.

3.2.4. Impôts sur le résultat

Les charges ou crédits d'impôts incluent les impôts courants et différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat net sauf s'ils concernent les autres éléments du résultat global; dans ce cas, les impôts sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt courant est calculé sur la base de la législation fiscale belge adoptée ou substantiellement édictée à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs assiettes fiscales correspondantes. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables et les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société disposera de futurs bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles, les crédits d'impôts reportés et les pertes fiscales reportées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réexaminée à chaque date de clôture et réduite si et dans la mesure où il est improbable que la Société disposerait de bénéfices imposables suffisants pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, seront d'application pour l'exercice au cours duquel la dette sera réglée ou l'actif sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas escomptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans le seul cas où la Société dispose d'un droit de compensation légalement exécutoire et si les impôts différés se rapportent à la même entité fiscale et à la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont classés comme non courants.

3.2.5. Principales méthodes comptables d'UCB

Il est également fait référence au résumé des principales méthodes comptables d'UCB; en effet, par l'application de la méthode de la mise en équivalence, ces méthodes ont un effet sur la situation financière et les résultats de la Société.

3.3. Jugements, estimations comptables et hypothèses

L'établissement des états financiers individuels EU-IFRS nécessite de la part du conseil d'administration l'application de jugements, d'estimations comptables et d'hypothèses qui affectent les montants présentés. Les jugements, hypothèses et estimations clés sont, le cas échéant, expliqués dans les notes pertinentes.

3.4. Première application des amendements des normes

Certains amendements des normes s'appliquent pour la première fois en 2016. Leur effet sur les états financiers de la Société est décrit ci-après.

Normes	Sujet de la modification	Effet
IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions	Préciser la définition de « condition d'acquisition »	La Société n'effectue pas de paiements basés sur des actions
IFRS 3 – Regroupement d'entreprises	Exceptions au champ d'application pour les partenariats Préciser certains aspects de la comptabilisation de la contrepartie conditionnelle lors d'un regroupement d'entreprises	Ce sujet n'est pertinent que si un regroupement d'entreprises est envisagé
IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	Préciser la comptabilisation de modifications dans les modalités d'une cession envisagée	Ce sujet n'est pertinent que lorsqu'une cession est envisagée
IFRS 7 – Instruments financiers: informations à fournir	Préciser comment il faut déterminer si une entité conserve un lien avec un contrat de services qui est transféré Préciser que les informations supplémentaires requises en cas de compensation des actifs financiers et des passifs financiers ne sont pas exigées pour les états financiers intermédiaires résumés	La Société n'est pas prestataire de services qui sont susceptibles d'être transférés La Société fournit dans ses comptes semestriels le même niveau de détail sur ce sujet que dans les comptes annuels
IFRS 8 – Secteurs opérationnels	Obligation de fournir les jugements sur lesquels la direction s'est basée lors de l'application des critères de regroupements de secteurs opérationnels Obligation de présenter le rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et le total des actifs de l'entité	La Société n'a pas de secteurs opérationnels
IFRS 10 – Etats financiers consolidés	Clarifier l'application de l'exemption de consolidation par les entités d'investissement	La Société n'ayant pas de filiales, elle n'est pas concernée par cette norme
IFRS 11 – Partenariats	Clarification de la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune	Ce sujet n'est pertinent que lorsqu'une acquisition commune est envisagée
IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	Clarifier l'application de l'exemption de consolidation par les entités d'investissement	La Société ne répond pas à la définition d'une société d'investissement
IAS 1 – Présentation des états financiers	Améliorer l'efficacité de la présentation d'informations et encourager les entreprises à exercer du jugement professionnel pour déterminer les informations à fournir dans leurs états financiers	La Société applique déjà les notions de seuil de matérialité et de jugement professionnel afin d'organiser ses notes de la manière la plus efficace possible La présentation de l'état des autres éléments du résultat global a été adaptée conformément aux dispositions de la norme amendée
IAS 16 – Immobilisations corporelles	Dans le cadre du modèle de réévaluation, préciser comment le montant des amortissements cumulés doit être ajusté Clarification sur les modes d'amortissement acceptables Clarification selon laquelle les « plantes productrices » doivent être comptabilisées de la même manière que les immobilisations corporelles	La Société ne dispose pas d'immobilisations corporelles qui entrent dans le champ d'application d'IAS 16
IAS 19 – Avantages au personnel	Simplifier et clarifier la comptabilisation des cotisations versées par des membres du personnel ou par des tiers à un plan de pension à prestations définies La profondeur du marché des obligations d'entreprise de haute qualité, qui est une donnée d'entrée importante pour déterminer le taux d'actualisation dans le calcul des obligations de pension, ne s'apprécie plus au niveau du pays mais au niveau de la zone monétaire	La Société n'a pas de plans de pensions
IAS 24 – Informations relatives aux parties liées	Préciser comment les informations concernant les rémunérations versées aux dirigeants d'une entité qui fournit des prestations de direction à la Société doivent être fournies	Les prestations de direction sont fournies par le directeur qui remplit ses fonctions en nom personnel
IAS 27 – Etats financiers individuels	Permettre l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dans les états financiers individuels	La Société comptabilise sa participation dans UCB selon la méthode de la mise en équivalence

Normes	Sujet de la modification	Effet
IAS 28 – <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>	Clarifier l'application de l'exemption de consolidation par les entités d'investissement	La Société ne répond pas à la définition d'une société d'investissement
IAS 34 – <i>Information financière intermédiaire</i>	Exiger une référence croisée au niveau des états financiers intermédiaires lorsque l'information se trouve dans le rapport financier intermédiaire mais pas dans les notes aux états financiers	Lorsque la situation se présente, les références croisées nécessaires seront prévues
IAS 38 – <i>Immobilisations incorporelles</i>	Dans le cadre du modèle de réévaluation, préciser comment le montant des amortissements cumulés doit être ajusté Clarification sur les modes d'amortissement acceptables	La Société ne dispose pas d'immobilisations incorporelles qui entrent dans le champ d'application d'IAS 38
IAS 41 – <i>Agriculture</i>	Clarification selon laquelle les « plantes productrices » doivent être comptabilisées de la même manière que les immobilisations corporelles	Ce sujet n'a aucun impact sur les comptes de la Société

3.5. Effet de l'application future des nouvelles normes publiées

Les nouvelles normes IFRS qui ont été publiées et approuvées par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas encore obligatoire en 2016, sont discutées ci-après. Le cas échéant, la Société adoptera ces nouvelles normes et interprétations lorsque leur application est obligatoire. Il est fait également référence à la note d'UCB en la matière; par l'application de la méthode de mise en équivalence, la situation financière et les résultats futurs de la Société seront influencés à concurrence du pourcentage de sa participation dans UCB.

Nouvelles normes	Sujet	Effet
IFRS 9 – <i>Instruments financiers</i>	Une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers Un modèle unique de dépréciation fondé sur les pertes attendues Une approche réformée de la comptabilité de couverture qui aligne le traitement comptable sur les activités de gestion des risques	Les seuls instruments financiers significatifs de la Société sont des emprunts bancaires et des swaps de taux d'intérêt à des fins de couverture Les emprunts bancaires appartiennent aux passifs financiers pour lesquels il a peu de changements La comptabilité de couverture telle qu'appliquée par la Société paraît être conforme aux dispositions de l'IFRS 9
IFRS 15 – <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	Etablir les principes à appliquer pour le traitement comptable d'un contrat individuel avec un client	La Société n'a pas de contrats avec des clients

4. Notes

4.1. Participation dans UCB

4.1.1. Valeur comptable

€ 000	Quote-part dans l'actif net d'UCB		Goodwill		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Au 1^{er} janvier	2.051.104	1.713.919	207.439	121.117	2.258.543	1.835.036
Distribution	-74.885	-70.352	-	-	-74.885	-70.352
Augmentation de la participation (note 4.1.2.)	-	51.430	-	86.322	-	137.752
Quote-part dans le bénéfice d'UCB	187.423	219.768	-	-	187.423	219.768
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB (note 4.1.3.)	-51.990	138.094	-	-	-51.990	138.094
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB ¹	-92.618	-50.287	-	-	-92.618	-50.287
Modifications au pourcentage de la participation suite à la variation des actions propres détenues par UCB	-4.343	48.532	-	-	-4.343	48.532
Au 31 décembre	2.014.691	2.051.104	207.439	207.439	2.222.130	2.258.543

4.1.2. Augmentation de la participation

Pour rappel, la Société avait en 2015 procédé à l'acquisition de 1.706.981 actions UCB pour un montant de € 137.752k. Le goodwill avait été calculé sur la base de l'actif net consolidée d'UCB au 31 décembre 2015 (date la plus proche aux acquisitions et à laquelle des informations consolidées sur UCB étaient publiquement disponibles), qui constituait une bonne approximation de la somme des justes valeurs de ses différents composants.

4.1.3. Quote-part dans les autres éléments du résultat global

€ 000	2016			2015		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	-38.590	6.417	-32.173	4.440	5.896	10.336
- Réévaluation des obligations au titre de plans de pension à prestations définies	-38.590	6.417	-32.173	4.440	5.896	10.336
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net	-19.817	-	-19.817	127.758	-	127.758
- Ecart de conversion	-18.120	-	-18.120	112.861	-	112.861
- Résultat net sur les actifs financiers disponibles à la vente	-312	-	-312	10.637	-	10.637
- Part efficace sur couverture de flux de trésorerie	-1.385	-	-1.385	4.260	-	4.260
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB	-58.407	6.417	-51.990	132.198	5.896	138.094

4.1.4. Juste valeur

31 décembre	2016	2015
Nombre d'actions UCB	68.076.981	68.076.981
Cours de bourse UCB (€)	60,91	83,23
Juste valeur de la participation dans UCB (€ 000)	4.146.569	5.666.047
Valeur comptable (€ 000)	2.222.130	2.258.543
Excédent de la juste valeur sur la valeur comptable (€ 000)	1.924.439	3.407.504

4.1.5. Concert

La Société agit de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung. Les participations du concert peuvent être résumées comme suit:

¹ Pour un détail par rubrique des capitaux propres, voir l'état des variations de capitaux propres

31 décembre	Nombre de droits de vote		% de droits de vote	
	2016	2015	2016	2015
Financière de Tubize	68.076.981	68.076.981	35,00	35,00
Schwarz Vermögensverwaltung	2.021.404	2.471.404	1,04	1,27
Total	70.098.385	70.548.385	36,04	36,27

4.1.6. Informations financières résumées concernant UCB

Etat résumé de la situation financière

€ 000 000	2016	2015
31 décembre	2016	2015
Actifs non courants	7.881	8.118
Actifs courants	2.330	2.838
Passifs non courants	-2.567	-2.349
Passifs courants	-2.167	-3.061
Capitaux propres	5.477	5.546
Intérêts minoritaires	-107	-126
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	5.584	5.672

Etat résumé du résultat global

€ 000 000	2016	2015
Chiffre d'affaires	4.178	3.876
Bénéfice des activités poursuivies	564	315
Résultat des activités abandonnées	-22	359
Autres éléments du résultat global	-147	375
Résultat global	395	1.049

Réconciliation des informations financières résumées à la valeur comptable de la participation

€ 000 000	2016	2015
31 décembre	2016	2015
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	5.584	5.672
Participation de la Société ²	36,0812%	36,1620%
Quote-part de la Société dans les capitaux propres d'UCB	2.015	2.051
Goodwill sur acquisition	207	207
Valeur comptable de la participation dans UCB	2.222	2.258

4.2. Instruments financiers

4.2.1. Instruments financiers par catégorie

€ 000	Prêts et créances		Passifs au coût amorti		Dérivés	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
31 décembre						
Paievements d'avance	27	47	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	662	565	-	-	-	-
Emprunts bancaires	-	-	-240.997	-285.285	-	-
Dérivés	-	-	-	-	-4.327	-5.865
Autres créditeurs	-	-	-442	-819	-	-
Total	689	612	-241.439	-286.104	-4.327	-5.865

4.2.2. Risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe. Elle suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts. Les justes valeurs au 31 décembre 2016 sont reprises à la note 4.2.3.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux flottant. La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) afin de se couvrir contre le risque d'une augmentation de taux d'intérêt. La Société suit en permanence l'évolution des marchés de taux d'intérêt et prend des mesures de couverture en fonction de l'appréciation des risques. La situation des emprunts bancaires et de leur couverture au 31 décembre 2016 est reflétée dans les notes 4.2.6. et 4.2.7.

La Société est exposée au risque de liquidité, notamment le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés aux emprunts bancaires. Les échéances contractuelles de ces emprunts

² Pour le calcul du pourcentage, les 5.828.462 actions propres détenues par UCB au 31/12/2016 sont exclues du dénominateur

sont reprises à la note 4.2.6. La Société considère que les flux de dividendes d'UCB et, en tant que de besoin, le recours aux nouvelles lignes de crédit permettra d'effectuer les remboursements planifiés pour les emprunts contractés à ce jour.

La Société est exposée au risque de crédit quand une contrepartie bancaire aux placements des valeurs disponibles ou aux swaps de taux d'intérêts manque à ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Les contreparties sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».

4.2.3. Justes valeurs des instruments financiers

Le tableau ci-après compare pour chaque catégorie d'instruments financiers les valeurs comptables et les justes valeurs:

€ 000 31 décembre	Niveau des données d'entrée dans la hiérarchie des justes valeurs	Valeurs comptables		Justes valeurs	
		2016	2015	2016	2015
Paiements d'avance	-	27	47	27	47
Trésorerie et équivalents	-	662	565	662	565
Emprunts bancaires	2	-240.997	-285.285	-242.399	-288.355
Dérivés	2	-4.327	-5.865	-4.327	-5.865
Autres créditeurs	-	-442	-819	-442	-819

Les justes valeurs des paiements d'avance, de la trésorerie et équivalents, et des autres créditeurs se rapprochent des valeurs comptables en raison des échéances proches de ces instruments.

Les justes valeurs des emprunts à taux flottant se rapprochent des valeurs comptables car les taux flottants reflètent les taux de marché à court terme.

La Société utilise une technique d'actualisation pour déterminer les justes valeurs de ses emprunts à taux fixe. Selon cette technique la juste valeur se calcule par l'actualisation des flux futurs d'intérêts et de remboursements en capital au moyen d'un taux d'actualisation qui correspond au taux d'emprunt de la Société à la date de clôture. Ce taux est basé sur des données d'entrée observables de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les taux du marché et les données d'entrée pour la marge.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des swaps d'intérêt de couverture. Ces techniques comprennent des modèles d'actualisation et incorporent des données d'entrée observables du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les courbes de taux d'intérêt et les données d'entrée pour la marge.

Au cours de l'exercice 2016, il n'y a pas eu de transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs à un autre.

4.2.4. Paiements d'avance

€ 000 31 décembre	2016	2015
Notes de crédit à recevoir	-	13
Précompte mobilier à récupérer	-	6
Avances	-	5
Charges à reporter		
- Primes d'assurance	17	23
- Gestion d'assurances	1	-
- Portail du conseil d'administration	9	-
Total	27	47

4.2.5. Trésorerie et équivalents

€ 000 31 décembre	2016	2015
Dépôts à vue	661	564
Dépôts à court terme	1	1
Total	662	565

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements à trois mois au plus qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.2.6. Emprunts bancaires

Valeurs comptables

€ 000 31 décembre	Non courant		Courant		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Emprunts à taux flottant	-141.000	-177.328	-40.000	-49.000	-181.000	-226.328
Emprunt à taux fixe	-	-60.000	-60.000	-	-60.000	-60.000
Frais de restructuration	-	393	393	1.302	393	1.695
Intérêts courus	-	-	-356	-292	-356	-292
Commissions de réservation courues	-	-	-34	-360	-34	-360
Total	-141.000	-236.935	-99.997	-48.350	-240.997	-285.285

Au 31 décembre 2016, les lignes confirmées de € 293 millions (dont € 233 millions à taux flottant et € 60 millions à taux fixe) étaient utilisées à concurrence de € 241 millions (€ 181 millions à taux flottant et € 60 millions à taux fixe). Etant donné qu'une ligne de € 36 millions n'est disponible que pour la période du 30 septembre 2017 jusqu'au 15 mai 2018 (crédit-pont), la marge disponible sur lignes confirmées s'élevait à € 16 millions au 31 décembre 2016.

Une ligne entièrement utilisée de € 100 millions (€ 60 millions à taux fixe et € 40 millions à taux flottant) vient à échéance au 30 septembre 2017 et est par conséquent classée en tant que passif courant. Pour tous les autres emprunts la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer leur règlement au-delà du 1^{er} janvier 2018.

Les emprunts à taux flottant sont effectués sous la forme d'avances fixes d'une durée de minimum 1 mois et de maximum 12 mois. La partie des avances à plus de 6 mois ne peut pas dépasser € 122 millions.

Les frais de restructuration des dettes en 2009 (€ 9.252k) sont amortis sur la durée résiduelle des emprunts comme une composante des charges d'emprunts bancaires.

Evolution de l'endettement au cours de l'exercice 2016

€ 000		Lignes confirmées	Utilisées			Disponibles
			Flottant	Fixe	Total	
01/01/2016	Ouverture	287.000	-226.328	-60.000	-286.328	672
Jan 2016	Avances	-	-672	-	-672	-672
Mai 2016	Remboursements et diminution des lignes confirmées	-30.000	49.000	-	49.000	19.000
Nov. 2016	Nouvelle ligne	36.000	-	-	-	-
Déc 2016	Avances	-	-3.000	-	-3.000	-3.000
31/12/2016	Clôture	293.000	-181.000	-60.000	-241.000	16,000

Le dividende reçu d'UCB en mai 2016 a été utilisé pour (i) rembourser anticipativement le solde restant dû de € 30 millions sur une ligne de crédit plus ancienne et plus coûteuse et dont les échéances contractuelles se situaient en mai 2018 (€ 25 millions) et mai 2019 (€ 5 millions), et (ii) réduire les avances de € 19 millions.

En novembre 2016, la Société a conclu une nouvelle ligne de crédit de € 36 millions utilisable pendant la période du 30 septembre 2017 jusqu'au 15 mai 2018 afin de faire face aux besoins de liquidités prévus pour cette période et de fixer les conditions de financement.

En décembre 2016, la Société a augmenté les avances de € 3 millions pour payer des intérêts dus en ce moment.

Echéances contractuelles

€ 000	Lignes confirmées		
	Flottant	Fixe	Total
30/09/2017	-40.000	-60.000	-100.000
15/05/2018	-36.000	-	-36.000
30/06/2019	-52.500	-	-52.500
30/06/2020	-52.500	-	-52.500
06/11/2021	-52.000	-	-52.000
	-233.000	-60.000	-293.000

Le remboursement en une seule fois du montant de € 100 millions, au 30 septembre 2017, sera financé par des revenus en dividendes (€ 48 millions), des fonds disponibles sur des lignes de crédit poursuivies (€ 16 millions) et par un crédit-pont couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 15 mai 2018 (€ 36 millions), mentionné ci-avant.

Sûretés

Les emprunts sont garantis par un gage sur 6.900.000 actions UCB au 31 décembre 2016. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 225.904k.

Clauses

La Société doit respecter les clauses suivantes:

- Les sûretés relatives aux emprunts bancaires doivent consister en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 157% de l'encours; au 31 décembre 2016, le ratio se situe à 174%
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB; au 31 décembre 2016, le ratio se situait à 5,81%
- Le ratio de solvabilité (capitaux propres par rapport au total du bilan sur une base non consolidée) doit être supérieur à 70%; au 31 décembre 2016, le ratio s'élève à 84,53%.

Gestion du risque de flux de trésorerie

La majorité des emprunts bancaires (€ 181 millions au 31 décembre 2016) est structurée sous forme de crédits roll-over avec des avances à court terme et à taux flottant. Les risques de flux de trésorerie liés à ces emprunts sont, au 31 décembre 2016, partiellement couverts par un swap de taux d'intérêt d'une valeur notionnelle de € 40 millions, qui convertit la partie des emprunts correspondant à la valeur notionnelle du swap (€ 40 millions) en emprunts à taux fixe jusqu'à leurs échéances. Comptablement, la comptabilité de couverture a été cessée pour ce swap et les emprunts sous-jacents depuis le 1^{er} janvier 2015.

De plus, afin de se protéger contre le risque d'une augmentation future des taux d'intérêt, la Société a décidé de couvrir, à partir d'octobre 2017, l'entièreté de ses dettes à taux flottant. A cette fin, la Société a contracté, en mars 2016, deux swaps à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions, qui seront entièrement amortis vers mi-mai 2021. Les deux swaps ont été désignés en tant qu'instruments de couverture des risques de flux de trésorerie résultant des emprunts bancaires à taux variable. L'efficacité de la couverture a été documentée et la comptabilisation de couverture est appliquée.

Voy note 4.2.7. pour des informations supplémentaires concernant la comptabilisation des swaps.

Charges d'emprunts bancaires

€ 000	2016	2015
Charges d'intérêts	-5.405	-6.279
Commissions de réservation	-40	-363
Amortissement des frais de restructuration	-1.302	-1.302
Variation du prix net d'un IRS non désigné en tant qu'instrument de couverture (voy. 4.2.7.)	1.638	2.226
Part non efficace des IRS de couverture (voy. 4.2.7.)	-8	-
Ajustements de reclassement (voy. 4.2.7.)	-1.630	-3.399
Total	-6.747	-9.117

Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires passent de € 6.279k en 2015 à € 5.405k en 2016, malgré l'augmentation de l'encours moyen d'endettement de € 172 millions en 2015 à € 256 millions en 2016, liée au programme d'achat d'actions UCB fin 2015. Grâce aux conditions de marché favorables et une gestion active des dettes bancaires, le coût moyen de l'endettement a diminué de 3,65% en 2015 à 2,11% en 2016. Les taux d'intérêt sur les emprunts à taux flottant se situent, au 31 décembre 2016, entre 0,187% et 0,80%. Les taux fixes et les taux flottants couverts se situent à la même date dans la fourchette 3,76%-4,161%.

Les commissions de réservation sur la partie non utilisée des lignes de crédit confirmées ont diminué de € 363k en 2015 à € 40k en 2016, suite à une utilisation plus élevée. La commission se situe à 0,28% au 31 décembre 2016.

4.2.7. Dérivés

€ 000	IRS désignés comme instruments de couverture		IRS non désigné comme instrument de couverture		Total IRS	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
31 décembre						
Montants notionnels	-139.000	-	40.000	80.000	179.000	80.000
Juste valeur totale	-881	-	-3.446	-5.865	-4.327	-5.865
Non-courant	-881	-	-884	-3.262	-1.765	-3.262
Courant	-	-	-2.562	-2.603	-2.562	-2.603
Intérêts courus	-	-	-858	-1.639	-858	-1.639
A payer	-	-	-855	-1.725	-855	-1.725
A recevoir	-	-	-3	86	-3	86
Prix net	-881	-	-2.588	-4.226	-3.469	-4.226
Impôt différé (v. 4.3.1.)	34	-	100	576	134	576
Prix net, après impôts	-847	-	-2.488	-3.650	-3.335	-3.650
Prix net, après impôts, au terme de la période précédente	-	-	3.650	-	3.650	-
Gains/Pertes (-) au cours de la période, après impôts	-847	-	1.162	-	315	-
Repris en résultat net	-8	-	86	-	78	-
Gains/pertes (-) au cours de la période	-8	-	1.162	-	1.154	-
Ajustement de reclassement	-	-	-1.076	-	-1.076	-
Repris en autres éléments du résultat global	-839	-	1.076	-	237	-
Gains/pertes (-) au cours de la période	-839	-	-	-	-839	-
Ajustement de reclassement	-	-	1.076	-	1.076	-

Au 31 décembre 2016, les dérivés dans les livres de la Société consistaient en trois swaps de taux d'intérêt (recevoir flottant, payer fixe) conclus à des fins de couverture des risques de flux de trésorerie liés aux emprunts bancaires à taux flottant. Les encours de valeurs notionnelles de ces swaps s'élevaient à respectivement € 40 millions, € 82 millions et € 57 millions au 31 décembre 2016.

Swap comptablement non désigné comme instrument de couverture – Pour le swap de € 40 millions, la comptabilité de couverture a été cessée depuis le 1^{er} janvier 2015. Par conséquent, toutes les variations de la juste valeur de ce swap sont enregistrées en résultat net. Un montant de € 1.638k (€ 1.162k net d'impôts) a été comptabilisé au profit du résultat de l'année 2016 (crédit aux charges d'emprunts bancaires).

€ 000	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Montant notionnel	40.000	80.000	-40.000
Juste valeur totale	-3.446	-5.865	2.419
Intérêts courus	-858	-1.639	781
Prix net	-2.588	-4.226	1.638
Impôt différé (v. 4.3.1.)	100	576	-476
Profit			1.162

Le solde du prix net cumulé au 1^{er} janvier 2015 (€-6.452k) est reclassé des capitaux propres et comptabilisé à charge du résultat net (charges d'emprunts bancaires). La partie correspondante au surplus de couverture a été comptabilisée immédiatement à charge du résultat net. Le solde (€-5.534k) est reclassé sur la durée restante du swap sur base des montants notionnels pondérés. Le montant reclassé au cours de l'exercice 2016 s'élève à € 1.630 (€ 1.076k net d'impôts). Le tableau de reclassements pour les années 2016 et ultérieures se présente comme suit:

€ 000	Montants à reclasser	Reclassements cumulés			Solde restant à reclasser		
		01-01-16	2016	31-12-16	31-12-16	2017	2018
Avant impôts	6,452	3.399	1.630	5.029	1.423	837	586
Impôts	-2.193	-1.155	-554	-1.709	-484	-284	-200
Après impôts	4.259	2.224	1.076	3.320	939	553	386

Swaps comptablement désignés comme instrument de couverture – Il s’agit de deux swaps d’intérêt à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions. La comptabilisation de couverture est appliquée. La part non efficace de la variation des justes valeurs des swaps (€-8k) est enregistrée en résultat net. La part efficace (€ -844k) est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

4.2.8. Autres créditeurs

€ 000		
31 décembre		
Fournisseurs et factures à recevoir	-34	-70
Coupons non encaissés des années précédentes	-442	-749
Total	-476	-819

La provision pour coupons non encaissés a été réévaluée sur la base des principes évoqués par la Commission des Normes Comptables dans son avis 2016/12 relatif aux dettes prescrites et sur la base d’une analyse juridique concernant les délais de prescription applicables. L’ajustement de la provision (reprise de € 303k) a été comptabilisé comme un produit financier non-récurrent.

4.3. Impôts sur le résultat

4.3.1. Actifs et passifs d’impôt différé

€ 000	Total		Comptabilisé		Non comptabilisé	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
31 décembre						
Réserves UCB SA	-19.464	-19.872	-19.464	-19.872	-	-
Solde non amorti des frais de restructuration	-134	-576	-134	-576	-	-
Passifs d’impôt différé		-20.448		-20.448	-	-
Dérivés	1.179	1.436	134	576	1.045	860
Crédits d’impôts non utilisés	45.621	44.908	-	-	45.621	44.908
Actifs d’impôt différé	46.800	46.344	134	576	46.666	45.768
Passifs nets d’impôt différé			-19.464	-19.872		

La norme IAS 12 prescrit la comptabilisation d’un passif d’impôt différé pour toutes les différences temporelles imposables. Cette disposition s’applique également aux bénéfices reportés d’UCB sauf si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s’inversera. La Société exerce une influence notable sur UCB, mais n’est pas en mesure de contrôler la politique de distribution d’UCB et, dès lors, ne contrôle pas la date à laquelle la différence temporelle s’inversera. Par conséquent, un passif d’impôt différé est comptabilisé sur 5% des réserves accumulés au sein d’UCB SA, qui sont imposables en cas de distribution.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la Société ne comptabilise des actifs d’impôt différé que s’il est probable qu’elle disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Il est ‘probable’ que la Société disposera d’un bénéfice imposable suffisant, lorsqu’il y a suffisamment de différences temporelles imposables qui inversent, soit au cours de la même période que l’actif, soit au cours d’une période sur laquelle la perte résultant de l’actif pourra être reportée. Le passif d’impôt différé relatif à la différence temporelle liée à l’amortissement des indemnités de restructuration des dettes en 2009 peut être utilisé comme base pour la comptabilisation d’un actif d’impôt différé sur (une partie) de la différence temporelle liée à l’évaluation des swaps de taux d’intérêt. Le passif d’impôt différé relatif à la différence temporelle liée aux réserves d’UCB SA ne peut être utilisé comme base pour la comptabilisation d’un actif d’impôt différé étant donné que la Société ne contrôle pas la date à laquelle cette différence temporelle s’inversera. L’actif d’impôt différé relatif aux crédits d’impôts non utilisés n’est pas comptabilisé en absence d’indications convaincantes que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les crédits d’impôts non utilisés. Les crédits d’impôts n’ont pas de date d’expiration fixe.

4.3.2. Variations des passifs nets d'impôt différé

€ 000	2016	2015
Passifs nets d'impôt différé au 1^{er} janvier	-19.872	-20.033
- Variation des réserves d'UCB	364	1.268
- Amortissement des frais de restructuration des dettes	443	443
- Evaluation à la juste valeur des IRS non désignés comme couverture	-476	-398
- Ajustement de reclassement	554	1.155
Total des impôts dans le résultat net	885	2.468
- Evaluation à la juste valeur des IRS de couverture	-34	-45
- Ajustement de reclassement	-554	-1.155
Total des impôts dans les autres éléments du résultat global	-520	-1.200
<i>Effet des modifications au pourcentage de la participation de la Société dans UCB entraînées par</i>		
- La variation des actions propres détenues par UCB	44	-577
- L'augmentation de la participation dans UCB	-	-530
Total des impôts comptabilisés dans l'état des variations de capitaux propres	44	-1.107
Passifs nets d'impôt différé au 31 décembre	-19.464	-19.872

4.3.3. Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	2016	2015
Bénéfice avant impôts	180.301	210.058
Taux d'imposition applicable	33,99%	33,99%
Impôts théoriques	-61.284	-71.399
Impôts comptabilisés	885	2.468
Différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	-62.169	-73.867
Dividendes	-25.453	-23.912
Quote-part dans le résultat d'UCB	63.705	74.699
Dividendes non imposables	23.032	20.612
Variation des réserves d'UCB	364	1.268
Amortissement des frais de restructuration des dettes	443	443
Evaluation à la juste valeur des IRS non désignés comme couverture	-476	-398
Ajustement de reclassement	554	1.155
Total des effets de la différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	62.169	73.867

4.4. Frais généraux

€ 000	2016	2015
Rémunérations des administrateurs	110	110
Rémunération du directeur	146	131
Rémunération commissaire	7	7
Prestataires de services		
- Comptabilité	23	31
- Conseils (juridiques, fiscaux, sociaux, financiers, assurances)	35	56
- Notaire	2	-
- Agent payeur	15	15
Cotisations		
- Euronext	38	36
- Euroclear	12	12
- FSMA	89	87
- Autres	1	3
Services		
- Publicités financières	55	44
- Assurances	39	45
- Portail du conseil	13	-
- Formation	2	-
Frais divers (poste, banque, déplacements, fournitures de bureau, ...)	11	3
Don	20	20
TVA	59	61
Récupération frais années antérieures	-	-67
Total	677	594

4.5. Résultat par action

Comme il n'y a pas d'instruments en circulation avec effet dilutif potentiel, le résultat de base par action et le résultat dilutif par action sont identiques. Ils sont calculés en divisant le bénéfice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Au cours de l'exercice 2016, le nombre d'actions en circulation n'a pas changé et s'élève donc toujours à 44.548.598.

4.6. Dividendes

Pour l'exercice 2016, une proposition de dividende brut de € 0,52 par action, soit un montant total de € 23.165k, sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 26 avril 2017. Conformément à la norme IAS 10, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme un passif à la fin de l'exercice.

4.7. Gestion du capital

Aux fins de la gestion de son capital, la Société entend par capital le capital souscrit, la réserve de primes d'émission et toutes les catégories des réserves présentées dans l'état des variations de capitaux propres.

Le capital souscrit de la Société s'élève à € 235 millions et est entièrement libéré. La réserve de primes d'émission s'élève à € 1.226k. Le capital au 31 décembre 2016 est représenté par 44.548.598 actions sans valeur nominale, inchangé par rapport au 31 décembre 2015. Le nombre d'actions nominatives s'élevait à 24.064.259 au 31 décembre 2016; les autres actions sont dématérialisées. Les détenteurs des actions ont le droit d'encaisser des dividendes tels que déclarés. Ils disposent d'un vote par action lors de l'assemblée des actionnaires. Dans le nombre total des actions sont comprises 4.542 actions qui représentent une réserve d'échange pour les droits d'attribution, tant émis qu'en réserve; le droit de vote attaché à ces actions est suspendu.

La Société gère la structure de son capital en fonction de sa participation dans UCB et de son endettement. L'objectif de la gestion du capital est d'assurer la conformité avec tous les covenants financiers. Le non-respect des covenants financiers donne le droit aux banquiers de mettre fin aux emprunts avec effet immédiat. Au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et 2015 il n'y a pas eu de violation des covenants financiers. Voy. également la note 4.2.6. pour plus d'informations concernant la nature et le calcul des covenants.

4.8. Transactions avec les parties liées

Concert

Sur la base des déclarations de transparence et des déclarations dirigeants, l'actionnariat au 31 décembre 2016 peut être résumé comme suit:

	En concert		Hors concert		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Financière Eric Janssen SPRL	8.525.014	19,14%	1.988.800	4,46%	10.513.814	23,60%
Daniel Janssen	5.881.677	13,20%	-	-	5.881.677	13,20%
Altai Invest SA	4.969.795	11,16%	11.500	0,03%	4.981.295	11,18%
Barnfin SA	3.899.833	8,75%	-	-	3.899.833	8,75%
Jean van Rijckevorsel	7.744	0,02%	-	-	7.744	0,02%
Total des droits de vote détenus par les membres du concert	23.284.063	52,27%	2.000.300	4,49%	25.284.363	56,76%
Autres actionnaires	-	-	19.264.235	43,24%	19.264.235	43,24%
Total des droits de vote	23.284.063	52,27%	21.264.535	47,73%	44.548.598	100,00%

Altai Invest est contrôlée par Evelyn du Monceau. Barnfin est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel.

Les modalités du concert sont reprises dans un pacte d'actionnaires dont les éléments clés peuvent être résumés comme suit:

- Le concert a pour but, au travers de Financière de Tubize, d'assurer la stabilité de l'actionnariat d'UCB en vue de lui permettre un développement industriel à long terme. Dans cette optique, il tend à préserver le caractère prépondérant de l'actionnariat familial de Financière de Tubize.
- Les parties au pacte se concertent sur les décisions à prendre par l'assemblée générale de Tubize en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus. Elles veillent à ce qu'elles soient représentées de manière adéquate au conseil d'administration de Financière de Tubize. Au sein de ce conseil et par l'intermédiaire de leurs représentants au conseil d'administration d'UCB, elles se concertent sur les grandes décisions stratégiques concernant UCB en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus.

- Les parties s’informent préalablement des projets d’acquisitions et de cessions significatives d’actions de Financière de Tubize. Des droits de préemption et de suite sont également prévus au sein de la famille.

Les membres du concert et les membres de leur famille proche n’ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d’actionnaire ou, le cas échéant, d’une représentation au conseil d’administration.

Dirigeants

Les avantages à court terme attribués aux dirigeants (les 10 administrateurs et le directeur) s’élèvent à € 256k au total pour l’exercice 2016. Les dirigeants n’ont pas bénéficié d’autres types de rémunération au cours de l’exercice 2016.

UCB

En 2016, la Société a reçu un dividende d’UCB afférent à l’exercice 2015 pour un montant de € 74.885k. Il n’y pas eu d’autres transactions avec UCB au cours de l’exercice 2016.